



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



44^e CONSEIL DIRECTEUR

55^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., EUA, 22-26 septembre 2003

RÉSOLUTION

CD44.R7

13^e RÉUNION INTERAMÉRICAINNE, AU NIVEAU MINISTÉRIEL, SUR LA SANTÉ ET L'AGRICULTURE

LE 44^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport final de la 13^e Réunion interaméricaine, au niveau ministériel, sur la santé et l'agriculture (RIMSA 13) (document CD44/8) ;

Tenant compte de la résolution CD17.R19 qui a autorisé le Directeur à convoquer cette réunion et la résolution RIMSA11.R3, ratifiée par le 41^e Conseil directeur, donnant mandat à le Directeur de l'OPS de convoquer les ministres de l'agriculture et les ministres de la santé aux réunions RIMSA ;

Considérant que RIMSA continue à œuvrer comme le forum intersectoriel au niveau politique le plus élevé pour aborder des questions de santé importantes liées aux secteur de la santé et de l'agriculture, et

Reconnaissant l'ampleur de la réponse à l'appel du Directeur de l'OPS aux ministres de l'agriculture et aux ministres de la santé des États Membres pour qu'ils participent à RIMSA 13,

DÉCIDE :

1. D'avaliser et de ratifier les recommandations et les résolutions de RIMSA 13.
2. De prier les États Membres de continuer à renforcer les mécanismes de coordination intersectorielle entre la santé et l'agriculture afin de formuler des plans et des activités conjoints et complémentaires, avec la participation du secteur privé, en ce qui concerne les zoonoses, la fièvre aphteuse et l'innocuité alimentaire.

3. De demander au Directeur de soutenir des stratégies qui génèrent la mobilisation des ressources nécessaires de la part des secteurs concernés en vue d'appuyer les activités de coopération technique dans les domaines des zoonoses, de la fièvre aphteuse et de l'innocuité alimentaire pour faciliter la conformité aux recommandations et aux mandats de RIMSA.

(Huitième réunion, 25 septembre 2003)